

2010

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire
M. Michel Brien, conseiller
M. Denis Bruneau, conseiller
M. Olivier Grenier, conseiller
M. Pierre Lalonde, conseiller
M. François Lamarche, conseiller
Mme Annie Vincent, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Session ordinaire
Du 11 janvier
2010

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2010 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

1 OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par René Pelletier, maire de Racine. André Courtemanche, secrétaire trésorier, fait fonction de secrétaire.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - dépôt de documents (10 minutes maximum par représentation) ;
 - 3.1 Demande de Mme Gabrielle Morneau pour un don au nom de la Fondation le Groupe de la Tablée populaire;
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2009 ;
 - 4.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du 10 décembre 2009 ;
 - 4.3 Procès-verbal de la session extraordinaire du 21 décembre 2009 ;
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 11 janvier 2010 ;
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Rapport de correspondance du 1^{er} décembre 2009 au 11 janvier 2010 ;
8. RÉOLUTIONS
 - 8.1 Résolution pour le renouvellement du contrat d'Aquatech pour l'exploitation d'eau potable et eaux usées pour 2010 ;
 - 8.2 Résolution pour le déneigement devant les boîtes postales, demande à Postes Canada un entretien plus rigoureux ;
 - 8.3 Résolution pour mandater les Loisirs de Racine dans l'avancement du projet pour une surface multifonctionnelle, patinoire permanente ;
 - 8.4 Résolution pour autorisation de dépense pour le Grand Prix de Valcourt;
 - 8.5 Résolution pour l'intégration de la nouvelle partie 9 du Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) à l'article 3.1 du règlement de construction # 125-12-2006 ;
 - 8.6 Résolution pour effectuer le versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;
 - 8.7 Résolution pour le filtre Cooptel pour intercepter les courriels indésirables;

- 8.8 Résolution pour autoriser la dépense dans le cadre du programme d'aide à l'établissement pour le 149, rue Fontaine ;
- 8.9 Résolution pour nommer M. Jean-Pierre Perreault responsable pour donner un suivi aux recommandations de M. Claude Lemire, agent de prévention, de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt ;
- 8.10 Résolution pour autoriser la dépense concernant le financement pour le comité d'éveil à la lecture (contribution annuelle 65\$) ;

9. QUESTIONS DIVERSES

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

2010-01-001
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, gardant cependant l'item « Questions diverses » ouvert, et comprenant les ajouts suivants :

- 9.1 Résolution pour mandater un aviseur légal afin d'assurer la permanence du passage au parc industriel (lot 2676174) ;
- 9.2 Résolution pour abonner la municipalité à la Tribune (environ 225 \$) ;
- 9.3 Résolution pour répondre à la demande du propriétaire (envoi de compte) 652, chemin des Baies concernant un remboursement pour un fil chauffant ;
- 9.4 Résolution pour faire faire la mosaïque du nouveau conseil par Studio Vicky Enr. ;
- 9.5 Résolution pour la location gratuite de la salle bouleau gris pour le Dîner spaghetti Racine du 31 janvier 2010 ;
- 9.6 Résolution pour autoriser le paiement final de la facture de 50 000 \$, en 2 versements, de Teknika HBA ;
- 9.7 Résolution pour répondre à l'invitation au Souper des célébrités le 27 janvier 2010 ;
- 9.8 Dépôt d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (art. 357 et 358 L.E.R.M.) des membres du conseil à la municipalité ;

3 PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - DÉPÔT DE DOCUMENTS (10 minutes maximum par représentation) ;

3.1 Demande de Mme Gabrielle Morneau pour un don au nom de la Fondation le Groupe de la Tablee populaire ;

Mme Morneau n'est pas présente à la période de représentation, il est convenu de la recevoir à la 2^{ème} période de questions si nécessaire.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 7 décembre 2009.

2010-01-002
Procès-verbal de
la session
ordinaire du 7
décembre 2009

Il est proposé par M. François Lamarche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit et il est, par la présente, exempté de faire lecture du procès-verbal de la session du 7 décembre 2009, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

4.2 Procès-verbal de la session extraordinaire du 10 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 10 décembre 2009.

2010-01-003
Procès-verbal de
la session
extraordinaire du
10 décembre
2009

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit et il est, par la présente, exempté de faire lecture du procès-verbal de la session du 10 décembre 2009, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

4.3 Procès-verbal de la session extraordinaire du 21 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 21 décembre 2009.

2010-01-004
Procès-verbal de
la session
extraordinaire du
10 décembre
2009

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier soit et il est, par la présente, exempté de faire lecture du procès-verbal de la session du 21 décembre 2009, et que ledit procès-verbal de ladite session soit et il est accepté tel que rédigé.

5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)

M. Roger Desautels, propriétaire du Camping Plage McKenzie souhaite une bonne année au conseil. Il souligne qu'il sait que le conseil a beaucoup de projet sur la table, mais souhaite avoir des précisions quant aux intentions du conseil concernant le réseau d'égout au Lac Brompton.

M. le maire explique que pour l'instant le conseil n'a pas assez d'information pour pouvoir en parler en détails, mais il explique que la prochaine étape prévue est de rencontrer les haut-fonctionnaires à Québec pour en discuter. Il précise cependant que lorsque le dossier sera plus avancé les citoyens du Lac Brompton seront mis au courant. M. le maire souligne que le projet reçu de l'ingénieur-conseil représentait une facture trop importante pour les citoyens et que le comité lui a demandé de trouver une autre solution à moindre coût.

M. Desautels explique qu'il aimerait être consulté avant l'implantation d'un réseau d'égout et/ou d'eau potable.

M. le conseiller Denis Bruneau demande la parole à M. le maire qui lui accorde. Il demande à M. Desautels si sa position est favorable ou non par rapport à ce dossier.

M. Desautels soutient qu'à prime abord il serait favorable autant dans le cas du réseau d'eau que dans le cas du réseau d'égout. Le camping ayant une prise d'eau dans le lac il souligne qu'il serait peut-être intéressant d'inviter les ingénieurs à voir ses installations.

6 ADMINISTRATION

6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 11 janvier 2010

Proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la liste des comptes à payer au 11 janvier 2010 soit acceptée et que les chèques numéros 200900699 au numéro 201000052 inclusivement ont été émis pour les dépenses du mois de décembre 2009, pour un montant total de 531 506,04 \$.

Que la liste des chèques de paies au 11 janvier 2010 soit acceptée et que les chèques numéros 200900209 au numéro 200900225 inclusivement ont été émis pour les dépenses du mois de décembre 2009, pour un montant total de 7 357,85 \$.

2010-01-005
Comptes

Que les comptes suivants soient ajoutés :

FOURNISSEUR	MONTANT
JOLEM	309.12 \$
LES PÉTROLES COULOMBE ET FILS	470.45 \$
	779.57 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, André Courtemanche, Directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **539 643,46 \$**.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

7 CORRESPONDANCE

7.1 Rapport de correspondance du 1^{er} décembre 2009 au 11 janvier 2010

CONSIDÉRANT le dépôt devant ce Conseil, par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier, de la correspondance reçue par la municipalité depuis le 1^{er} décembre 2009 et des rapports sur celle-ci.

2010-01-006
Correspondance

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la correspondance reçue par la municipalité du 1^{er} décembre au 11 janvier 2010 inclusivement et que les susdits rapports écrits préparés par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la municipalité pour y être conservés et être mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

8 RÉSOLUTIONS

8.1 Résolution pour le renouvellement du contrat d'Aquatech pour l'exploitation d'eau potable et eaux usées pour 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a reçu une demande de renouvellement de contrat de la firme Aquatech pour ses services professionnels pour une assistance technique à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées, datée du 27 novembre 2009 et pour les services professionnels pour une assistance technique en eau potable, datée du 30 novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les montants proposés pour 2010 sont détaillés comme suit :

Description	Montant
Exploitation des ouvrages d'eaux usées (réf. prop. 5397402)	3 965,26 \$
Assistance technique aux ouvrages d'eau potable (réf. prop. 5398840)	2 500,00 \$
Taux horaire opérateur (réf. prop. 5398999)	40,80 \$ /heure
Technicien spécialisé (réf. Prop. 5398999)	44,50 \$ / heure
Frais de déplacement (réf. prop.5398999)	0,46 \$ / heure
Fourniture	Au coûtant plus 10% pour couvrir les frais d'administration

2010-01-007
Résolution pour le renouvellement du contrat d'Aquatech pour l'exploitation d'eau potable et eaux usées pour 2010

Il est proposé par M. François Lamarche, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Racine accepte la proposition du 27 novembre 2009 pour l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et la proposition du 30 novembre 2009 pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable de la firme Aquatech, tel que rédigées, pour obtenir leur assistance technique à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées et l'eau potable.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité de Racine a les crédits disponibles prévus au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.2 Résolution pour le déneigement devant les boîtes postales, demande à Postes Canada un entretien plus rigoureux ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a installé, à divers endroits dans la municipalité des boîtes postales multiples.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'installation des boîtes postales, Postes Canada recherchait des endroits sécuritaires pour installer les dites boîtes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque hiver, la municipalité constate le mauvais déneigement de ces boîtes postales, rendant celles-ci non-sécuritaires pour les usagers de même que pour la postière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que de dégager seulement un sentier pour se rendre à la boîte postale ne permet pas de rendre les lieux sécuritaires et qu'il serait préférable de faire dégager un passage plus large afin que les usagers puissent stationner leur véhicule en toute sécurité.

2010-01-008
Résolution pour le déneigement devant les boîtes postales, demande à Postes Canada un entretien plus rigoureux

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine demande à Postes Canada d'accorder plus d'importance au dégagement des boîtes postales afin de la rendre plus sécuritaire pour l'usager, son véhicule de même que pour la postière.

8.3 Résolution pour mandater les Loisirs de Racine dans l'avancement du projet pour une surface multifonctionnelle, patinoire permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagé à fournir le support technique et une participation financière pour la réalisation du projet, de surface multifonctionnelle/patinoire permanente, soit : accès aux programmes de subventions, accès au réseau d'eau potable et d'égout, zonage des terrains existants ou convoités ainsi qu'un montant déjà promis de 15 000 \$ annuellement pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT la désuétude et l'état des infrastructures existantes (bandes et équipements) ;

CONSIDÉRANT QUE la tâche récurrente d'assemblage et du démontage des bandes de patinoire cause des dommages au terrain de balle chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la surface multifonctionnelle pourrait servir à la tenue d'autres activités communautaires et sportives tel que le tournoi de hockey bottine, les festivités de la St-Jean Baptiste, les fêtes du terroir, le marché Locavore, les cours

d'éducation physique de l'École Notre-Dame-de-Montjoie.

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Racine a débuté le projet en faisant l'acquisition d'un terrain adjacent au leur pour permettre l'érection de ce genre d'infrastructure sans trop de problème vu le partage des services ;

CONSIDÉRANT QUE des programmes de subventions sont présentement en vigueur pour ce genre de projet en 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, les Loisirs de Racine ont prouvé par leurs réalisations, la tenue d'évènements et l'organisation d'activités sportives et culturelles la viabilité de leurs infrastructures et de leur fondement;

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Racine sollicite l'appui moral et financier de la municipalité dans l'élaboration, la réalisation et la continuité de leur projet afin de mieux desservir les besoins grandissant de la population en pleine expansion.

2010-01-009
Résolution pour
mandater les Loisirs
de Racine dans
l'avancement du
projet pour une
surface
multifonctionnelle,
patinoire permanente

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité souhaite soutenir et appui le projet de réalisation d'une surface adaptable autant aux activités sportives et culturelles, mais principalement d'une patinoire en hiver.

8.4 Résolution pour autorisation de dépense pour le Grand Prix de Valcourt

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine désire participer aux activités du Grand-Prix de Valcourt pour encourager cet événement ;

2010-01-010
Résolution pour
autorisation de
dépense pour le
Grand Prix de
Valcourt

Il est proposé par M. Pierre Lalonde, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité achète deux forfaits VIP à 250 \$ chacun pour des fins de représentations, ces forfaits donnant accès au circuit pour les trois jours, aux loges chauffées ainsi qu'au service de bar, laissant la possibilité de transfert des billets aux membres du conseil et/ou des employés municipaux.

Que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.5 Résolution pour l'intégration de la nouvelle partie 9 du Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) à l'article 3.1 du règlement de construction # 125-12-2006 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau Code de construction du Québec – chapitre 1 – Bâtiment, et du Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction de la municipalité #125-12-2006 à l'article 3.1 fait référence à l'application par la municipalité de Racine de la partie 9 du Code national du bâtiment 1995;

CONSIDÉRANT QUE le plan de prévention des incendies de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt va prévoir des normes de construction à respecter;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun d'attendre les exigences du plan de prévention des incendies avant d'adopter l'ensemble du Code de construction du Québec – chapitre 1 – Bâtiment, et du Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié);

CONSIDÉRANT QUE les amendements au Code effectués après l'entrée en vigueur de celui-ci doit être entérinés par une résolution du conseil;

2010-01-011
Résolution pour
l'intégration de la
nouvelle partie 9 du
Code national du
bâtiment – Canada
2005 (modifié) à
l'article 3.1 du
règlement de
construction # 125-
12-2006

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'intégration de la nouvelle partie 9 du Code national du bâtiment – Canada 2005 (modifié) à l'article 3.1 du règlement de construction #125-12-2006.

8.6 Résolution pour effectuer le versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible.

2010-01-012
Résolution pour
effectuer le
versement à un
tiers de la taxe sur
les services
téléphoniques
pour le
financement des
centres d'urgence
9-1-1 ;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

8.7 Résolution pour le filtre Cooptel pour intercepter les courriels indésirables ;

Cette résolution est reportée à une date ultérieure.

8.8 Résolution pour autoriser la dépense dans le cadre du programme d'aide à l'établissement pour le 149, rue Fontaine ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement de Racine a monté un programme de subvention permettant d'aider la construction de maisons neuves à Racine jusqu'au 31 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise sur pied de ce programme les propriétaires du 149, rue Fontaine souhaite se prévaloir de ladite subvention ;

CONSIDÉRANT QUE l'officier municipal, après inspection finale, a constaté que les résidents avaient terminés les travaux et qu'il s'agissait bien de leur résidence principale.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reconduit le programme et reconnais tous ceux qui ont fait leur demande en 2009 ;

2010-01-013
Résolution pour autoriser la dépense dans le cadre du programme d'aide à l'établissement pour le 149, rue Fontaine ;

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que compte tenu que toutes les conditions ont été respectées, que le conseil autorise le versement de 5000 \$ à la Coopérative de développement de Racine pour le paiement de la subvention.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité de Racine a les crédits disponibles à même les surpluses accumulés pour ladite dépense.

André Courtemanche
Directeur général et secrétaire trésorier

8.9 Résolution pour nommer M. Jean-Pierre Perreault responsable pour donner un suivi aux recommandations de M. Claude Lemire, agent de prévention, de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a transmis, par le biais de son agent de prévention M. Claude Lemire, à la municipalité une liste de recommandations pour le bureau municipal de même que pour le centre communautaire afin de rendre les immeubles de la municipalité conforme aux exigences.

2010-01-014
Résolution pour nommer M. J-P Perreault resp.pour donner un suivi aux recomm. de M. Claude Lemire, agent de prévention, de la RIPIV

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Racine mandate M. Jean-Pierre Perreault afin d'effectuer un suivi des recommandations de M. Claude Lemire, agent de prévention de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

8.10 Résolution pour autoriser la dépense concernant le financement pour le comité d'éveil à la lecture (contribution annuelle 65\$) ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François est en place depuis septembre 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité regroupe 15 partenaires de la MRC et fait par plusieurs activités de sensibilisation l'éveil à la lecture et à l'écriture pour les enfants de 0 à 12 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de remettre un livre pour chaque enfant dont la famille bénéficie d'un panier de Noël.

2010-01-015
Résolution pour autoriser la dépense concernant le financement pour le comité d'éveil à la lecture (contribution annuelle 65\$)

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise la dépense de 65 \$ pour l'année 2009 qui représente 4,34% de la population que dessert la municipalité.

Qu'en ce qui concerne la demande de financement permanente, la municipalité souhaite prendre la décision annuellement selon le budget disponible.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2009 pour la dépense

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9 QUESTIONS DIVERSES

9.1 Résolution pour mandater un aviseur légal afin d'assurer la permanence du passage au parc industriel (lot 2676174)

CONSIDÉRANT QU' après consultation auprès de cultivateurs il a été souligné qu'il serait important d'assurer la permanence d'un droit de passage dans le secteur du parc industriel traversant les lots 2676174, 2676343, 2675638, 2675635 et 2676175 qui sert de piste multifonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité souhaite consulter et mandater ses aviseurs légaux afin de voir les possibilités et de monter le dossier ;

2010-01-016
Résolution pour
mandater un aviseur
légal afin d'assurer
la permanence du
passage au parc
industriel (lot
2676174)

Il est proposé par M. François Lamarche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité mandate Martel, Brassard, Doyon, avocats pour effectuer le mandat de préparer les documents relatifs aux droits de passage.

Que M. le maire René Pelletier et M. le Directeur général et secrétaire trésorier André Courtemanche soient autorisés à signer tous documents relatifs à ces droits de passage.

9.2 Résolution pour abonner la municipalité à la Tribune (environ 225 \$)

2010-01-017
Résolution pour
abonner la
municipalité à la
Tribune (environ
225 \$)

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité s'abonne au Journal La Tribune, pour un coût d'environ 208,37 \$ par année plus les taxes applicables.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2009 pour la dépense

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9.3 Résolution pour répondre à la demande du propriétaire (envoi de compte) 652, chemin des Baies concernant un remboursement pour un fil chauffant

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 652, chemin des Baies a transmis une demande de remboursement de frais pour l'installation d'un fil chauffant dans le tuyau transversal de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' à la session ordinaire du mois de septembre dernier, sous la résolution no 2009-09-254, la municipalité a autorisé le propriétaire du 652, chemin des Baies à installer un fil chauffant avec thermostat au tuyau municipal, **le tout sous son entière responsabilité**, afin de remédier à la non-conformité du système septique de sa propriété drainant ainsi le secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE ce fil chauffant ne sert qu'à ce propriétaire et qu'il a été convenu de ne prendre aucune responsabilité à ce dossier ;

2010-01-018
Résolution pour
répondre à la
demande du
propriétaire 652,
chemin des Baies
concernant un
remboursement
pour un fil
chauffant

Il est proposé par Mme Annie Vincent, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité refuse la facture transmise par le propriétaire du 652, chemin des Baies ne voulant pas prendre la responsabilité pour le bon fonctionnement du fil chauffant qui draine le secteur de son champ d'épuration.

9.4 Résolution pour faire faire la mosaïque du nouveau conseil par Studio Vicky Enr.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine était en élection en novembre 2009;

CONSIDÉRANT QU' il y a des changements au sein des membres du conseil municipal ;

Il est proposé par M. Denis Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une dépense de 700 \$ plus taxes est autorisée pour la prise de photos du nouveau conseil par le Studio Vicky enr. de Valcourt. Le coût inclus les photos, un agrandissement 20x24 laminé sur bois 3/8 et un CD de chaque personne en qualité haute et basse résolution, ainsi que la livraison.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche,
Directeur général et secrétaire trésorier

9.5 Résolution pour la location gratuite de la salle bouleau gris pour le Dîner spaghetti du 31 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS organise un dîner spaghetti afin d'amasser des fonds pour aider au financement des réparations de l'église de Racine ;

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise que le coût de la salle communautaire Bouleau gris soit laissé gratuitement pour la tenue du dîner spaghetti le 31 janvier 2010.

9.6 Résolution pour autoriser le paiement final de la facture de 50 000 \$, en 2 versements, de Teknika HBA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a négocié le paiement final de la facture de Teknika HBA pour le projet de branchement du réseau d'eau avec celui de la ville de Valcourt ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 4 décembre 2009, la municipalité est arrivée à une entente de 50 000 \$;

Il est proposé par M. Olivier Grenier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise le paiement de ladite somme, en deux versements, soit le premier de 25 000 \$ payable immédiatement et 25 000 \$ lorsque le dossier sera finalisé avec le gouvernement.

Que la municipalité demande à Teknika HBA, par l'entremise de M. Robert Gaudreau, son approbation écrite et la quittance finale après le dernier versement de 25 000 \$, pour ce dossier.

Que M. le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2010 pour ladite dépense.

André Courtemanche, Directeur général et secrétaire trésorier

2010-01-019
Résolution pour
faire faire la
mosaïque du
nouveau conseil
par Studio Vicky
Enr.

2010-01-020
Résolution pour
la location
gratuite de la
salle bouleau gris
pour le Dîner
spaghetti du 31
janvier

2010-01-021
Résolution pour
autoriser le paiement
final de la facture de
50 000 \$, en 2
versements, de
Teknika HBA

9.7 Résolution pour répondre à l'invitation au Souper des célébrités le 27 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été invitée à participer au Souper des célébrités le 27 janvier 2010 au profit de la Fondation des maladies du cœur au coût de 150 \$ par billet pour le souper et la danse ;

2010-01-022
Résolution pour
répondre à
l'invitation au
Souper des
célébrités le 27
janvier 2010

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, bien qu'il s'agisse d'une campagne de financement de qualité, la municipalité ne contribue pas à cette campagne de financement pour 2010.

9.8 Dépôt d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (art. 357 et 358 L.E.R.M.) des membres du conseil à la municipalité

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipal (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires.

En date de la présente session chacun des membres du conseil a déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionne les articles 357 et 358 L.E.R.M.

9.9 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

Mme Gabrielle Morneau, demeurant à Racine depuis août 2009 demande à emprunter la salle communautaire gratuitement afin de tenir une activité de levée de fonds afin de s'inscrire à l'activité de la Grande Marche en Toscane pour la Fondation de la Tablee populaire de Drummondville.

M. le maire demande à Mme Morneau d'expliquer le but de cette levée de fonds. Mme Morneau explique que cette levée de fonds est pour une bonne œuvre, car il s'agit d'aider des gens démunis de Drummondville. Les fonds engagés serviront à ramasser des sommes dont plus de 50% serviront aux activités de la Tablee populaire de Drummondville.

M. le maire explique que la politique établie est assez claire et qu'elle ne permet pas de prêter la salle communautaire gratuitement pour des organismes extérieurs à Racine.

M. le maire demande au conseil d'émettre leur opinion à ce sujet et tous sont d'avis de ne pas accorder cette subvention compte tenu de la politique.

M. Gaston Michaud, président de la Coopérative de développement de Racine invite les conseillers à la rencontre de mercredi le 13 janvier 2010 à 19 h à la Brunante.

10 LEVÉE DE LA SESSION

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

M. le conseiller Pierre Lalonde propose la levée de la session à 19 h 42.

M. René Pelletier
Maire

M. André Courtemanche
Directeur général et secrétaire-trésorier

2010-01-023
Levée de la
session